



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimuna

Uepishtikueiau, le territoire innu de Québec

NDLR : Nous partageons le contenu d'une lettre ouverte du vice-chef Charles-Édouard Verreault qui a été envoyée à certains journaux le 1^{er} février dernier.

Trop peu de gens ont l'occasion de lire ou d'entendre parler de la présence historique et importante des Innus dans la région de Québec. Voici des éléments documentés et factuels de cette histoire qui permettent de comprendre pourquoi ce territoire fait partie de notre négociation territoriale et est inclus dans l'entente de principe que nous avons signée en 2004 avec les gouvernements du Canada et du Québec.

Lorsque Champlain s'est installé à Québec au début du 17^e siècle, la région de Québec était considérée comme faisant partie du territoire innu, une situation confirmée par les écrits des premiers Européens. Champlain lui-même reconnaissait le contrôle exercé par les Innus dans la région de Québec, encore appelée *Uepishtikueiau* aujourd'hui.

Les membres d'autres nations autochtones s'y arrêtaient pour camper, mais ils utilisaient surtout le fleuve Saint-Laurent pour se déplacer sur de grandes distances. Ces nations reconnaissaient la région de Québec comme étant sous le contrôle des Innus, qui pouvait s'exercer par l'exigence d'un droit de passage.

Les Innus de la région de Québec étaient perçus par les premiers Européens comme formant un groupe relativement homogène qui vivait la plus grande partie de l'année dans les montagnes de la rive nord du fleuve Saint-Laurent. D'où le nom « Montagnais » qui leur a été attribué par les premiers Européens.

Les Innus ont beaucoup aidé Champlain et les premiers arrivants français à survivre dans la région de Québec, particulièrement lors du premier hiver de 1608-1609. Dès l'arrivée du printemps, le site de l'Abitation de Champlain à Québec était entouré de campements innus installés pour y faire le commerce des fourrures ainsi que pour la chasse et la pêche dans les environs. Les Innus ont montré aux Français comment pêcher sur la glace et comment chasser l'original, deux activités qui leur étaient inconnues.

Pendant l'automne, les Innus faisaient la pêche à l'anguille dans les environs de Québec, notamment dans un lieu appelé *Kamiskoua Ouangachit* (Anse de Sillery). Pendant l'hiver, les Innus se dispersaient en petits groupes familiaux à l'intérieur des terres pour la chasse au gros gibier et aux animaux à fourrure.

Lorsque la mission de Sillery a été mise en place par les Jésuites vers 1637, l'objectif était de sédentariser les Montagnais (Innus) et les Algonquins. Les Hurons y sont arrivés plus tard.

C'est vers 1650 que les Hurons sont définitivement chassés de leurs terres ancestrales de la Baie Georgienne (Ontario) par les Iroquois et viennent se réfugier auprès des Français dans la région de Québec. Ils s'installent au site actuel de Wendake vers 1697 pour y cultiver la terre et pour faire un peu de chasse et de pêche dans les environs. Les Hurons acceptent la prédominance innue dans la région et apprennent des Innus à faire la chasse au gros gibier sur un territoire que les Hurons ne connaissaient pas.

La colonisation française va forcer les Innus à se retirer progressivement de la région de Québec vers la fin du 17^e et le début du 18^e siècle.

C'est en 1760 qu'un sauf-conduit signé par le général James Murray accorde aux Hurons, qui étaient venus à lui pour se soumettre à la Couronne britannique et faire la paix, la protection de la Couronne et la liberté d'exercer leur religion, leurs coutumes et de commercer avec les Anglais. Suite à un jugement de la Cour suprême du Canada en 1990 qui a confirmé la valeur juridique du document, ce sauf-conduit de quelques lignes, sans référence à un territoire traditionnel ou historique, est présenté par les Hurons comme le « traité huron-britannique de 1760 ».

Pipun ishpishkamikahtsh assi ishpitelitakanu kassiu ilnu-aimuna



L'année 2019 vient d'être proclamée Année internationale des langues autochtones. Partout dans le monde, de nombreuses langues autochtones se retrouvent fragilisées et menacées.

Pour la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, le nehlueun, notre langue, ainsi que nos savoirs et savoir-faire sont toujours présents et vivants, mais des efforts et des actions significatives doivent être déployés pour les préserver et les revitaliser.

En 2019, les Pekuakamiulnuatsh seront témoins de la mise en œuvre de plusieurs actions concrètes et durables touchant le nehlueun, conformément aux orientations et priorités politiques.



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimuna

Consultation en cours

Règlement sur le traitement des insatisfactions et des plaintes des usagers

Une consultation est en cours afin de recueillir les commentaires des membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh concernant l'adoption d'un nouveau *Règlement sur le traitement des insatisfactions et des plaintes des usagers*.

Un règlement sur le traitement des plaintes existait déjà depuis 2007. Au fil de son application, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a constaté l'importance d'offrir la possibilité aux usagers de s'exprimer, d'émettre des commentaires et des suggestions, de dénoncer des injustices ou toutes autres formes d'insatisfaction qui les concernent sans pour autant avoir recours à une plainte.

Le projet actuel de *Règlement sur le traitement des insatisfactions et des plaintes des usagers* vise notamment à assurer une amélioration continue de l'offre de service, de l'approche client, des programmes et des encadrements offerts. Il repose sur une approche centrée sur les besoins, le dialogue et l'ajustement mutuel et prévoit, à cet effet, une étape préalable de traitement des insatisfactions. Dans les cas où le dépôt d'une plainte officielle demeure inévitable, le projet de règlement prévoit un processus de traitement externe à l'organisation, ce qui assure une analyse indépendante et impartiale.

Les documents en lien avec la consultation sont disponibles sur le site Web www.mashteuatsh.ca ainsi qu'à la réception de l'édifice principal de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et à la bibliothèque communautaire.

Les commentaires écrits peuvent être acheminés à la conseillère au service à la clientèle, M^{me} Anne Casavant, au 1671, rue Ouiatchouan ou par courriel [anne.casavant@mashteuatsh.ca], au plus tard le **lundi 4 mars 2019 à 16 h**. Les personnes qui désirent obtenir de l'assistance pour formuler leurs commentaires peuvent en faire la demande au même endroit ou par téléphone au 418 275-5386, poste 1439.

Nehlueun

Nehlueun	Français
Nishatshishauatsh nuhkum kie numushum	J'aime mon grand-père et ma grand-mère
Tshika tshishueau	Il fera un temps doux
Shash tshekatz shikuan	C'est presque le préprintemps
Kausheiatsh	Endroit où il y a une éclaircie surélevée (chemin partant de l'autre bord du chemin de fer jusqu'au Centre Tshishemishk)
Mashk ^u tshika apishukushu	L'ours va se réveiller
Shash tshekatz tshika apashu kun	La neige va fondre bientôt
Nishkatsh kie uapishkatsh tshika papiluatsh	Les outardes et les oies blanches s'en viendront

À surveiller

- Mars : Nehlueun pishim^u, Mois des langues autochtones;
- 2 mars : Kun tshishik^u, Fête des neiges;
- 4-8 mars : Semaine de relâche scolaire;
- 13 mars : Rencontre publique sur les dossiers et décisions de Katakuhimatsheta (Conseil des élus);
- 28 mars : Journée des langues autochtones.

Kun tshishik^u : Fête des neiges 2019



Le samedi 2 mars, réservez votre journée pour participer à la Fête des neiges au site Uashassihtsh! Il s'agit d'une belle journée familiale et communautaire avec des activités pour tous les goûts : brunch, ateliers culturels, tournoi de cartes, dégustation de gibier, randonnée en raquettes... L'équipe Santé des jeunes et des familles élabore un intéressant programme pour cette belle journée hivernale!

Semaine de relâche scolaire

La semaine de relâche approche à grands pas! Elle se déroulera du 4 au 8 mars. Diverses activités seront proposées. Surveillez la publicité!

Camp de jour Mamu metuetau

Encore cette année, un camp de jour sera offert à la garderie scolaire pendant la semaine de relâche. Le nombre de places est limité. Surveillez la publicité!